

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N° 3 : Crédit de postes

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE, Président.

Date de convocation 1er décembre 2025

Etaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Michel ROY.

1

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Sarah KLINGLER, Mme Laurence VIOLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration de créer les emplois, et de fixer le tableau des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, de le modifier dans le cas des évolutions de carrière (promotion- avancement de grade concours). Le Président propose au conseil d'administration d'ouvrir des emplois relevant de la catégorie B suivants :

- Un emploi permanent à temps complet de conseiller statutaire-RH au grade de rédacteur ;
- Un emploi permanent à temps complet de technicien assistance progiciels au grade de rédacteur principal de 2ème classe ;
- Un emploi permanent à temps complet de technicien assistance progiciel et interne / gestionnaire TFP au grade de technicien.

Ces créations au 1^{er} janvier 2026 répondent aux évolutions des missions et des compétences desdits postes nécessaires au fonctionnement des services et s'inscrivent dans le cadre des évolutions de carrière.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ces emplois permanents sont pourvus par voie statutaire, et le cas échéant par voie contractuelle selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE, de créer :

- Un emploi permanent à temps complet de conseiller statutaire-RH au grade de rédacteur ;
 - Un emploi permanent à temps complet de technicien assistance progiciels au grade de rédacteur principal de 2ème classe ;
 - Un emploi permanent à temps complet de technicien assistance progiciel et interne / gestionnaire TFP au grade de technicien.
- et AJOUTE au tableau des effectifs du Centre de gestion les postes ci-dessus mentionnés.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

2

Délibération télétransmise en Préfecture le :
Accusé réception le :

12 DEC. 2025

12 DEC. 2025

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 16 DEC. 2025

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : 16 DEC. 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE